



Embaucher des salariés saisonniers en toute sérénité

Vous êtes employeur de main d'œuvre en Maine et Loire dans la production agricole ? Vous souhaitez embaucher des salariés saisonniers en toute sérénité ? La FDSEA 49 et AS Maine et Loire vous proposent plusieurs sessions de formation.

Le Maine et Loire est le 1^{er} département employeur de main d'œuvre salariée agricole de la région des Pays de la Loire (2^{ème} région employeur de main d'œuvre salariée agricole en 2022). En quelques chiffres, l'emploi salarié agricole en Maine-et-Loire, c'est 12 431 équivalents temps plein et 78% des salariés ont un contrat inférieur à 270 jours, dont 53% inférieur à 60 jours.

Les contrats pour l'exécution des travaux saisonniers étant de manière générale assez courts, les entreprises sont tout de même amenées à appliquer la réglementation sociale au contexte particulier de la production agricole.

Grâce à cette formation, vous aurez toutes les clés en main pour sécuriser les pratiques RH de votre entreprise, maîtriser la réglementation, les procédures administratives et la paie pour l'accueil des salariés saisonniers.

Embaucher des salariés saisonniers : dates et lieux de la formation

La FDSEA 49 et AS Maine et Loire vous proposent plusieurs sessions de formation du **14 Mai au 11 Juin 2024** à **Beaufort-en-Vallée, Doué-en-Anjou, Beaucouzé et Chemillé.**

LIEU	DATE	NOM DE LA SALLE
BEAUFORT EN ANJOU	14 mai 2024	Salle 1 – CDRABV à BEAUFORT EN VALLEE – BEAUFORT EN ANJOU
DOUE EN ANJOU	16 mai 2024	Salle chenin – CRDALS à DOUE LA FONTAINE – DOUE EN ANJOU
DOUE EN ANJOU	21 mai 2024	Salle chenin – CRDALS à DOUE LA FONTAINE – DOUE EN ANJOU
BEAUFORT EN ANJOU	23 mai 2024	Salle 1 – CDRABV à BEAUFORT EN VALLEE – BEAUFORT EN ANJOU
BEAUCOUZE	28 mai 2024	Salle AS MAINE ET LOIRE - BEAUCOUZE
CHEMILLE	6 juin 2024	Centre Social et Culturelle Marie Jeanne BASSOT - CHEMILLE
BEAUCOUZE	11 juin 2024	Salle AS MAINE ET LOIRE - BEAUCOUZE

La durée de la formation est de 7 heures sur une journée.

Objectifs de la formation **Embaucher des salariés saisonniers**

- Vous approprier les **règles du droit du travail notamment pour embaucher des salariés saisonniers** : la ou les normes applicables, le recours à l'emploi à durée déterminée, les règles et les déclarations à réaliser de l'embauche à la rupture du contrat de travail (contrat, DPAE, affiliations organismes de prévoyance et complémentaire santé, documents de fin de contrat)
- Vous approprier les règles spécifiques liées à **l'emploi de salariés mineurs ou de salariés étrangers**
- Vous approprier les **durées du travail** (légale, maximale, aménagement de la durée du travail, heures supplémentaires...)
- Savoir gérer les **absences de différentes natures**
- Réaliser **la paie et les déclarations** qui en découlent en toute sécurité

Inscription à la formation

Pour valider votre participation à la formation **Embaucher des salariés saisonniers en toute sérénité**, vous êtes invité(e) à remplir le formulaire en cliquant sur le bouton *S'inscrire* ci-dessous.

[*S'inscrire*](#)

Questions, renseignements

Renseignements et inscriptions auprès du service juridique de la FDSEA 49 au 02 41 96 76 39 ou juridiquedfsea49@fdsea49.com ou pour les adhérents de AS MAINE ET LOIRE, veuillez contacter le 02.85.35.75.13 ou par mail catia.joulin@as49.com.

Formation gratuite sous réserve d'une prise en charge par Vivéa.

Les frais de repas et de déplacements sont à la charge du participant.